

PAR-DELÀ LA PEINE DE MORT, S'IMPOSE LA MORT DES PEINES

Par **Khider Mesloub (*)**

Il suffit qu'un crime particulièrement atroce bouleverse une société pour que ressurgisse aussitôt une vieille revendication que l'on croyait reléguée dans les archives de la barbarie judiciaire : **la peine de mort**. Un enfant assassiné, une femme violée puis tuée, un meurtre d'une cruauté exceptionnelle, une forêt incendiée volontairement, et immédiatement s'élève le même chœur vindicatif : « Qu'on le tue ! » À la mort infligée par le criminel devrait répondre la mort administrée par l'État.



Manifestation pour le rétablissement de la peine de mort le 15 septembre 1988 à Nice, France. (Photo by Patrick SICCOLI/Gamma Rapho via Getty Images)

L'émotion est compréhensible. La souffrance des familles est immense. La colère provoquée par certains crimes est parfaitement légitime. Mais précisément parce que le crime suscite une émotion considérable, une société devrait se garder de transformer cette émotion en principe de justice. Car la question fondamentale demeure : que signifie condamner le meurtre en reproduisant institutionnellement le geste même que l'on prétend condamner ?

Le meurtrier tue illégalement. L'État, lui, tuerait légalement. Le premier ôte une vie au nom de sa violence particulière ; le second l'ôterait au nom de la collectivité. Dans les deux cas, pourtant, demeure un cadavre.

La peine capitale repose ainsi sur une contradiction rarement interrogée : pour enseigner que la vie humaine ne doit pas être supprimée, l'État commencerait par supprimer une vie humaine.

Certes, une société doit se protéger. Elle doit juger les criminels, neutraliser ceux qui représentent un danger, sanctionner les actes les plus graves et permettre aux victimes d'obtenir justice. S'opposer à la peine capitale ne signifie donc nullement nier la responsabilité individuelle du criminel, encore moins banaliser son crime. Il s'agit simplement de refuser qu'à la violence criminelle réponde une violence homicide institutionnalisée.

La justice n'est pas la vengeance administrée par des magistrats. Elle devrait précisément commencer là où s'arrête la vengeance.

LA PEINE DE MORT : CETTE ÉTERNELLE ILLUSION DE LA DISSUASION

L'argument le plus fréquemment invoqué en faveur de la peine capitale est connu : la peur de mourir empêcherait de tuer. L'affirmation paraît relever du bon sens. Elle résiste beaucoup moins bien à l'examen. Les sociétés qui pratiquent la peine capitale n'ont nullement éradiqué l'homicide. Elles n'ont même pas démontré qu'elles obtenaient, grâce à elle, des résultats supérieurs aux sociétés abolitionnistes. Des pays continuent d'exécuter tandis que les crimes continuent d'être commis. L'échafaud demeure, le meurtre également.

C'est que le criminel ne consulte généralement pas le Code pénal avant de commettre son crime. Une grande partie des homicides surviennent dans des situations où le calcul rationnel est précisément altéré ou absent : accès de violence, conflits familiaux, jalousie, alcoolisation, consommation de stupéfiants, effondrement psychique, impulsivité, règlements de comptes, violences sexuelles, criminalité organisée. Celui qui tue dans de telles circonstances ne procède pas à une comparaison raisonnée entre vingt années d'emprisonnement, la perpétuité et l'exécution capitale. La croyance dans la toute-puissance dissuasive du châtiment repose ainsi sur une représentation abstraite du criminel : un

individu parfaitement rationnel qui calculerait froidement le prix judiciaire de son acte avant de passer à l'action. Or le crime réel ressemble rarement à cette construction théorique.

Plus fondamentalement encore, cette obsession de la peine détourne l'attention d'une question autrement plus dérangeante : pourquoi certaines sociétés produisent-elles autant de violence ? Voilà précisément la question que le spectacle médiatique du crime permet d'éviter.



Pose d'un voile noir sur la tête d'un des Allemands accusé d'avoir tués des aviateurs alliés et exécuté par pendaison, à Bruchsal, Allemagne en 1945. (Photo by Keystone-FranceGamma-Rapho via Getty Images)

ON MONTRE LE CRIMINEL, ON CACHE LA SOCIÉTÉ QUI L'A PRODUIT

Lorsqu'un meurtre atroce est commis, tout concourt à individualiser immédiatement le phénomène. On photographie le meurtrier. On raconte son enfance. On interroge ses voisins. On ausculte son comportement. On fouille son téléphone, ses fréquentations, sa personnalité, ses pulsions. L'homme devient un monstre. Et dès lors qu'il est devenu un monstre, la société peut dormir tranquille : le mal serait extérieur à elle. Il suffirait donc d'éliminer le monstre. Cette représentation est politiquement confortable. Elle dispense d'examiner l'environnement social dans lequel se développent certaines formes de violence : désagrégation des solidarités, marginalisation durable, pauvreté, précarité, violences familiales, addictions, troubles psychiques insuffisamment pris en charge, ségrégation sociale, décrochage scolaire, économie criminelle, enfermement carcéral et décomposition

de certains liens communautaires.

Précisons immédiatement ce que cette analyse ne signifie pas. La pauvreté ne transforme pas mécaniquement un pauvre en criminel. Le chômage ne transforme pas mécaniquement un chômeur en meurtrier. L'exclusion sociale ne supprime jamais la responsabilité individuelle. Des millions d'êtres humains subissent la précarité, l'humiliation sociale ou le chômage sans jamais agresser ni assassiner personne. Mais de cette évidence, il serait tout aussi absurde de conclure que les conditions sociales n'exercent aucune influence sur les comportements humains.

L'homme ne vit pas hors de la société. Ses frustrations, ses possibilités, ses relations, ses représentations, ses conduites et même certaines formes de violence se développent dans des conditions historiques déterminées. Comprendre ces déterminations ne revient donc pas à absoudre le criminel. Expliquer n'est pas excuser. C'est au contraire vouloir comprendre pourquoi le crime se reproduit afin de pouvoir véritablement le combattre. Car une société qui se contente d'enfermer ou d'exécuter ses criminels sans jamais s'interroger sur les conditions qui favorisent leur apparition ressemble à un médecin qui traiterait indéfiniment les symptômes tout en refusant obstinément d'examiner la maladie.

LA FABRIQUE SOCIALE DE LA VIOLENCE

Notre époque aime individualiser les souffrances qu'elle produit. Le chômeur serait personnellement responsable de son chômage. Le pauvre de sa pauvreté. L'endetté de son endettement. Le salarié épuisé devrait apprendre à « gérer son stress ». Celui qui s'effondre psychiquement devrait travailler sur lui-même. Quant au délinquant, il serait exclusivement le produit de sa propre perversité. Dans tous les cas, la société disparaît du procès. Ne subsistent que des individus sommés de répondre personnellement de situations dont une partie des causes les dépasse.

Cette idéologie atteint son expression la plus spectaculaire dans le traitement de la criminalité. Le crime est présenté comme une anomalie individuelle surgissant mystérieusement au milieu d'une société réputée normale. Mais peut-on sérieusement analyser la violence sans analyser le monde dans lequel elle se développe ?

Nous vivons dans des sociétés où la compétition est érigée en principe universel, où l'argent mesure toujours davantage la réussite sociale, où des populations entières connaissent la précarisation de leur existence, où certains territoires concentrent chômage, pauvreté et économies parallèles, où l'individu est simultanément sommé de réussir et abandonné lorsqu'il échoue. On détruit les solidarités, puis on s'étonne de l'atomisation. On organise la compétition permanente, puis on déplore l'agressivité. On précarise l'existence, puis on médicalise l'angoisse. On marginalise des populations, puis on criminalise leur marginalité. On laisse prospérer des économies clandestines dans les espaces désertés par l'emploi stable, puis on découvre avec stupéfaction que ces économies possèdent leurs propres hiérarchies, leurs propres armes et leurs propres violences. Et lorsque cette violence accumulée éclate sous sa forme la plus spectaculaire, on réclame davantage de prisons, davantage de répression et, pour certains, le retour du bourreau.

Ainsi fonctionne depuis toujours la politique du châtiment : elle intervient au terme du processus qu'elle refuse d'examiner à son commencement.

LA PRISON : QUAND LE REMÈDE REPRODUIT LA MALADIE

La même contradiction traverse l'institution carcérale. La prison est nécessaire pour neutraliser certains individus dangereux. Toute société doit pouvoir protéger ses membres contre ceux qui les agressent, les violent ou les tuent. Mais reconnaître cette nécessité ne doit pas interdire d'examiner ce que produit concrètement l'enfermement. Car la prison prétend réinsérer tout en organisant souvent la désocialisation. Un individu entre parfois en prison après une trajectoire déjà marquée par l'échec scolaire, la précarité, les addictions, la marginalisation ou la délinquance. Il y rencontre d'autres individus engagés dans des trajectoires semblables ou plus avancées encore dans la criminalité. Des réseaux se constituent. Des techniques circulent. Des hiérarchies s'installent. Des identités délinquantes se consolident. La prison peut alors devenir ce paradoxe institutionnel : une école de la criminalité financée par la société pour lutter contre la criminalité. Et lorsque l'ancien détenu sort, il retrouve souvent les obstacles qui existaient avant son incarcération, auxquels s'ajoute désormais le stigmate carcéral. Puis, s'il récidive, la société feint de découvrir son échec. On l'enferme de nouveau. Et le cycle recommence

Il faut donc renverser la question. Au lieu de demander uniquement : « Quelle peine mérite le criminel ? » », demandons-nous également : « Quelle société voulons-nous construire pour produire le moins possible de criminels ? »

C'est à cet endroit précis que le débat sur la peine de mort change complètement de nature. Car derrière la fascination pour la mort comme peine apparaît une question autrement plus vaste : celle de toutes les peines sociales qui mutilent silencieusement l'existence de millions d'êtres humains. Et c'est alors qu'à la vieille revendication de la peine de mort peut être opposée une revendication autrement plus ambitieuse : non pas la peine de mort, mais la mort des peines.

LA MORT DES PEINES :

DÉPLACER LE PROCÈS DU CRIMINEL VERS LE SYSTÈME SOCIAL

La formule peut sembler provocatrice. Elle ne l'est qu'en apparence. Par « mort des peines », nous n'entendons évidemment pas l'abolition de toute responsabilité individuelle ni la disparition de toute sanction judiciaire. Une société doit se protéger contre ceux qui attentent à l'intégrité et à la vie d'autrui. Elle doit juger les crimes, protéger les victimes, empêcher les criminels dangereux de nuire et, chaque fois que cela est possible, favoriser leur réinsertion.

La mort des peines désigne autre chose. Elle signifie l'abolition de toutes ces peines sociales qui, sans être prononcées par aucun tribunal, condamnent quotidiennement des millions d'êtres humains. Car il existe des condamnations sans juges, des sentences sans procès et des prisons sans barreaux.

Être condamné au chômage pendant des années est une peine. Travailler toute une vie dans la précarité est une peine. Ne plus parvenir à payer son logement est une peine. Vivre continuellement dans la peur du déclassement est une peine. Être usé physiquement par un travail pénible est une peine. Subir l'humiliation sociale, l'exploitation, l'isolement et l'insécurité matérielle est une peine. Voir ses enfants

grandir dans un monde où l'avenir leur apparaît plus fermé que celui de leurs parents est également une peine.

À ces souffrances ordinaires, aucune cour d'assises ne donne de nom. Aucun juge n'en désigne les responsables. Aucun journal télévisé n'en reconstitue minutieusement les circonstances. Elles ne font généralement même pas événement. Elles constituent simplement la normalité sociale. Voilà précisément le prodige idéologique de la société capitaliste : elle transforme ses propres violences en phénomènes naturels et les violences individuelles qu'elles peuvent contribuer à engendrer en monstruosité inexplicables.

La violence sociale devient invisible parce qu'elle est quotidienne. La violence criminelle devient spectaculaire parce qu'elle est exceptionnelle. Et l'on finit ainsi par considérer comme infiniment plus scandaleux un homme qui tue un autre homme que des mécanismes économiques et politiques qui broient silencieusement des populations entières.

Il ne s'agit évidemment pas d'opposer les souffrances entre elles. La victime d'un assassinat ne souffre pas moins parce que des travailleurs meurent prématurément, parce que des familles vivent dans la misère ou parce que des guerres ravagent des pays. Il s'agit simplement de constater cette extraordinaire asymétrie morale : la violence individuelle possède toujours un visage ; la violence sociale capitaliste, elle, se dissimule derrière des statistiques. Un meurtrier a un nom. Le chômage de masse n'en a pas. Un assassin possède un visage. La précarité n'en possède aucun. Un criminel comparaît devant un tribunal. Le système capitaliste ne comparaît jamais. Et pourtant, les dégâts humains produits par certaines organisations sociales inhérentes au capitalisme peuvent être infiniment plus considérables que ceux commis par n'importe quel criminel isolé.

LA VIOLENCE QUI NE DIT PAS SON NOM

La société capitaliste apprend à reconnaître immédiatement certaines violences et à ne plus en voir d'autres. Un homme frappe un autre homme : violence. Un individu braque un commerçant : violence. Un meurtrier assassine sa victime : violence. Mais lorsqu'un salarié détruit sa santé pendant trente années de travail pénible, la société capitaliste parle de « conditions de travail ». Lorsqu'un travailleur est licencié après avoir consacré vingt ans de son existence à une entreprise rentable, elle

parle de « restructuration ». Lorsque des milliers de personnes sont jetées dans la précarité afin d'améliorer la rentabilité d'un groupe industriel, elle parle de « plan d'ajustement ». Lorsque les dépenses sociales sont comprimées pendant que les profits progressent, elle parle de « réforme ». Lorsque des populations entières sont

bombardées pour des intérêts géopolitiques ou économiques, elle parle d'« opération militaire ».

La langue dominante bourgeoise possède ainsi cette extraordinaire faculté de transformer la violence collective en vocabulaire administratif. Plus la violence est institutionnelle, moins elle est appelée violence. Plus elle est massive et génocidaire, plus elle devient abstraite. Plus elle est quotidienne, moins elle scandalise.

Le capitalisme a porté cet art de l'euphémisation à un degré remarquable. Il ne licencie pas : il « optimise les effectifs ». Il ne détruit pas les protections collectives : il « modernise ». Il ne précarise pas : il « flexibilise ». Il ne soumet pas toute l'existence aux impératifs du marché : il « libéralise ».

Ainsi se fabrique une société où l'on peut condamner avec une indignation parfaitement sincère la violence d'un individu tout en acceptant comme une fatalité les violences structurelles exercées quotidiennement contre des millions d'individus.

LA PEINE CAPITALE OU L'IMPUISSANCE POLITIQUE

DÉGUISÉE EN FERMETÉ

C'est précisément dans ce contexte que la peine de mort acquiert sa fonction politique. Elle permet à l'État de donner une représentation spectaculaire de sa puissance au moment même où il révèle son impuissance à agir sur les causes profondes de la violence sociale (ou sur les incendies de forêts).

L'État ne sait pas empêcher le crime ou l'acte criminel ? Il promet de tuer le criminel. Il ne sait pas empêcher la récidive ? Il durcit les peines. Il ne sait pas restaurer les solidarités détruites ? Il multiplie les dispositifs sécuritaires. Il ne sait pas empêcher la constitution

d'économies criminelles ? Il construit des prisons.

La répression devient alors le substitut de la politique sociale. Et la peine capitale constitue l'aboutissement logique de cette philosophie bourgeoise : puisque nous ne savons pas empêcher certains individus de devenir meurtriers, supprimons les meurtriers une fois qu'ils le sont devenus. C'est la médecine du symptôme poussée jusqu'à l'élimination du malade.

Le bourreau apparaît ainsi lorsque la politique a échoué. Voilà pourquoi la revendication de la peine de mort prospère particulièrement dans les périodes d'insécurité sociale et politique. Elle offre une réponse simple à des phénomènes complexes. Elle désigne un coupable commode et visible. Elle promet une sanction immédiate. Elle transforme la colère en vengeance. Et surtout, elle dispense de réfléchir.

Il est infiniment plus facile de réclamer la tête d'un assassin que d'interroger les conditions historiques, économiques, familiales, psychologiques et sociales dans lesquelles certaines formes de criminalité se développent. Le gibet possède cet avantage politique : il clôt le débat en même temps qu'il supprime le condamné.

QUAND LA COLÈRE SOCIALE SE TROMPE DE CIBLE

La revendication de la peine de mort constitue également, dans certaines circonstances, un formidable détournement de la colère populaire. Des populations frappées par le chômage, l'inflation, la précarité, la crise du logement, la détérioration des services publics ou l'absence de perspectives peuvent soudainement être mobilisées autour d'un fait divers. Pendant quelques jours, parfois quelques semaines, toutes les frustrations accumulées trouvent un objet. Le criminel (ou le crime : incendie d'une forêt) devient le réceptacle de toutes les colères. On exige son exécution. On réclame des châtiments exemplaires. On demande davantage de prisons. Et pendant que l'État et la foule réclament la mort d'un homme, personne ne réclame des comptes au système qui organise quotidiennement l'insécurité sociale de millions d'hommes et de femmes, l'incurie en matière de lutte contre les incendies.

Le phénomène est politiquement remarquable. La colère verticale contre les structures de domination est transformée en colère horizontale contre des individus. L'énergie sociale qui pourrait

interroger les rapports de pouvoir se décharge dans la vengeance pénale. Le pauvre demande que l'on tue un autre pauvre devenu criminel. Le précaire réclame l'exécution d'un marginal. L'exploité réclame davantage de prisons pour l'exclu.

Pendant ce temps, ceux qui organisent l'exploitation, administrent la précarité et gouvernent la société peuvent tranquillement se présenter comme les défenseurs de l'ordre. Voilà l'une des fonctions idéologiques du populisme pénal : faire croire aux dominés que leur ennemi principal se trouve toujours plus bas qu'eux.

EN ALGÉRIE, LA TENTATION DU TALION

En Algérie, cette mécanique prend une dimension particulière. À chaque crime particulièrement atroce, notamment lorsqu'un enfant ou une femme en est victime, ou une forêt incendiée, resurgit presque mécaniquement la revendication de l'application effective de la peine capitale. L'émotion collective est immédiatement happée par le débat sur le châtiment. Il ne s'agit plus de comprendre : il faut punir. Il ne suffit plus de punir : il faut tuer.

Et la religion est fréquemment convoquée pour donner à cette revendication une légitimité transcendante. La référence au qisas, généralement traduite par « loi du talion », intervient alors comme si la question judiciaire pouvait être définitivement tranchée par l'invocation d'une prescription religieuse.

Le débat cesse dès lors d'être juridique, criminologique ou social. Il devient moral et identitaire. S'opposer à la peine capitale peut même être présenté comme une indulgence envers le criminel, voire comme une importation de valeurs étrangères à la société algérienne. C'est précisément ce piège qu'il faut refuser.

L'abolitionnisme n'appartient ni à l'Occident ni à l'Orient. Il ne possède ni religion ni nationalité. La question est universelle : une société doit-elle tuer celui qui a tué pour démontrer que tuer est interdit ? Notre réponse demeure non. Et elle doit demeurer non, y compris devant les crimes qui nous révulsent le plus. Car c'est précisément devant l'abominable que se mesure la solidité d'un principe. Il est facile de défendre les droits d'un innocent. Il est autrement plus difficile de défendre le principe de l'humanité jusque dans le traitement du

coupable.

LE CRIME DES PUISSANTS ET LE CRIME DES MISÉRABLES

Mais une autre contradiction doit être mise au jour. La société capitaliste manifeste une extraordinaire sévérité envers certaines formes de criminalité et une remarquable indulgence envers d'autres. Le petit criminel possède toujours un visage. Le grand criminel, lui, possède souvent une fonction. Le premier est délinquant. Le second peut être dirigeant politique, chef militaire, financier ou responsable économique. Le premier vole quelques milliers d'euros ou de dinars : il risque la prison. Le second peut prendre des décisions qui ruinent des milliers d'existences : il reçoit parfois une prime. Le premier tue une personne : son crime occupe les journaux. Le second peut participer à une décision politique conduisant à la mort sociale de millions d'êtres humains : il invoquera la raison d'État. Le premier agit en dehors de la légalité. Le second peut produire la légalité qui protège ses actes.

C'est ici qu'apparaît l'une des vérités les plus dérangeantes de toute société de classes : la définition du crime elle-même est traversée par les rapports de pouvoir. Cela ne signifie évidemment pas que tout dirigeant soit criminel ni que toute décision économique équivaille juridiquement à un homicide. Il s'agit d'une distinction autrement plus fondamentale : le droit pénal appréhende admirablement la violence lorsqu'elle est individuelle, immédiatement identifiable et interdite par la loi ; il éprouve beaucoup plus de difficultés à saisir les violences produites par le fonctionnement normal des institutions économiques et politiques.

Voilà pourquoi les prisons sont remplies de petits délinquants et non des responsables de toutes les catastrophes sociales.

LA JUSTICE PÉNALE JUGE LES INDIVIDUS,

RAREMENT UN ORDRE SOCIAL

Il faut enfin rappeler une réalité fondamentale : partout où elle existe, la

peine capitale ne s'abat pas abstraitement sur « le crime ». Elle s'abat sur des individus concrets, appartenant à des sociétés profondément inégalitaires. Or l'accès à la défense, aux expertises, aux avocats expérimentés et aux ressources permettant de mener une longue bataille judiciaire n'est jamais parfaitement indépendant de la position sociale. La justice peut proclamer l'égalité devant la loi ; elle ne peut abolir par décret les inégalités existant hors du tribunal. Le riche et le pauvre peuvent théoriquement comparaître devant le même juge. Ils n'y arrivent pas avec les mêmes armes. Lorsque la sanction prononcée est réversible, une erreur judiciaire demeure, au moins partiellement, réparable. Un condamné injustement emprisonné peut être libéré. Il peut être réhabilité. Il peut être indemnisé. Rien de tout cela ne lui rendra les années perdues, mais la société peut reconnaître son erreur.

Avec la peine capitale, cette possibilité disparaît. L'erreur judiciaire devient un assassinat judiciaire irréversible. Un État qui exécute doit donc prétendre posséder ce qu'aucune institution humaine n'a jamais possédé : l'infailibilité. Or aucune justice n'est infailible. Aucun juge n'est infailible. Aucune enquête n'est infailible. Aucun témoignage n'est infailible. Aucune expertise n'est infailible. Dès lors, aussi longtemps que l'erreur judiciaire demeure possible, la peine capitale contient nécessairement la possibilité de tuer un innocent. Cette seule possibilité devrait suffire à la condamner.

Nous pouvons désormais revenir au renversement contenu dans notre titre. À ceux qui réclament la peine de mort, nous opposons la mort des peines. Non pas tuer les criminels, mais combattre les conditions sociales qui favorisent la criminalité. Non pas supprimer les hommes, mais supprimer les mécanismes qui broient les hommes. Non pas dresser des échafauds, mais abattre les structures d'exploitation, de domination et d'exclusion qui transforment l'existence de millions d'individus en interminable parcours de souffrances.



GUILLOTINER LE SYSTÈME, NON LES HOMMES

La véritable radicalité n'est donc pas de réclamer davantage de châtiments. Elle consiste à vouloir une société qui ait de moins en moins besoin de châtier. Voilà précisément où notre opposition à la peine capitale cesse d'être simplement humanitaire pour devenir politique. Car abolir la peine de mort constitue un progrès. Abolir les conditions sociales qui rendent l'existence elle-même pénible constitue une révolution. Le prolétariat n'a rien à gagner à réclamer au pouvoir davantage de potences, davantage de cellules, davantage de bourreaux. Il possède une tâche autrement plus ambitieuse. Il doit réclamer la mort du chômage comme peine. La mort de la précarité comme peine. La mort de l'exploitation comme peine. La mort de la misère comme peine. La mort de l'humiliation sociale comme peine. La mort de l'angoisse permanente du lendemain comme peine. La mort des guerres comme peine infligée aux peuples. La mort de toutes ces condamnations prononcées quotidiennement contre des millions d'êtres humains par un tribunal qui ne porte jamais son nom : l'ordre social capitaliste. C'est celui-là qu'il faut traduire devant le tribunal de l'Histoire.

Et s'il faut conserver métaphoriquement une guillotine, qu'elle serve non à trancher des têtes mais à trancher les rapports sociaux qui produisent exploitation, exclusion et violence.

Guillotiner le système, non les hommes. Car la révolution sociale à laquelle nous aspirons n'a nul besoin d'échafauds. Elle n'a pas vocation à reproduire la barbarie qu'elle prétend abolir. Sa victoire véritable ne se mesurera pas au nombre d'ennemis abattus, mais au nombre de

souffrances supprimées.

Une société émancipée ne sera pas celle qui aura inventé les peines les plus terribles contre les criminels. Elle sera celle qui aura créé les conditions sociales permettant d'en produire le moins possible. Voilà pourquoi, par-delà le vieux débat entre abolitionnistes et partisans du châtiment suprême, une perspective autrement plus vaste doit désormais s'imposer.

À ceux qui réclament encore la peine de mort, répondons par la mort des peines. Toutes les peines. Celles prononcées par les tribunaux lorsque leur cruauté n'a aucune nécessité sociale. Mais surtout celles, autrement plus nombreuses, que personne ne prononce et que des millions d'êtres humains purgent pourtant chaque jour : la pauvreté, le chômage, la précarité, l'exploitation, l'oppression, la guerre, l'exclusion et la peur du lendemain infligés par le capitalisme.

Alors seulement la vieille formule du talion pourra être définitivement reléguée dans les musées de la barbarie humaine. Car il ne s'agit pas de répondre à la mort par la mort. Il s'agit de répondre à toutes les forces qui mutilent la vie par une exigence autrement plus radicale : faire enfin de la vie humaine autre chose qu'une peine à perpétuité.

(*) Khider MESLOUB

Né à Paris, l'auteur récent de cet article est d'origine algérienne. Éducateur spécialisé durant 17 ans auprès des adolescents, il est depuis dix ans assistant pédagogique dans un lycée de Rouen. Il a notamment publié « Autopsie du mouvement des Gilets jaunes » chez L'Harmattan et « Secouée par le Hirak, l'Algérie à la croisée des chemins » chez Les Impliqués.